

Fiche INF 10	Date de mise à jour	3.12.2007	
Type de mesure	Mesures concernées	Horizon	Priorité
Aménagements routiers d'accès à la zone d'activités	34	2015-2018	B
Assainissement du bruit routier	35	2008	
Sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers	40	2009-2010	

NOM DE LA MESURE (ou de la série de mesures)

Amélioration de l'accès Ouest à la zone d'activités de la "Communance" et création d'une route d'évitement du centre de Delémont.

ESTIMATION DES COÛTS

8 mio CHF (investissement), dont :
 Mesure 34 : 8 mio CHF
 Mesure 35 : (1.2 mio CHF)
 Mesure 40 : (0.2 mio CHF)

PARTENAIRES ET REPARTITION DES COÛTS

Canton + Ville de Delémont : 8 mio CHF
 OFROU : env. 0.5 mio CHF (participation aux mesures n° 34 et 40 au titre de l'assainissement selon OPB)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Mesure 34 : étude de faisabilité
 Mesure 35 : exécution en cours
 Mesure 40 : projet en phase réalisation

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan directeur cantonal, fiches 2.06 et 2.07
 Plan directeur sectoriel des itinéraires cyclables
 Plans directeurs communaux de Delémont et Courtételle

BREF DESCRIPTIF ET ILLUSTRATION DE LA MESURE

Mesure 34 : Aménagement d'une nouvelle liaison destinée à relier la zone d'activités de la "Communance" au réseau routier cantonal (RC18) et national (A16)

L'accès à la zone d'activités par le centre ville pose des graves problèmes de sécurité (piétons et cyclistes) et de nuisances dans les quartiers habités et mixtes (bruit). Dans le cadre de la construction de l'A16, une piste de chantier a été aménagée avec un passage à niveau des voies CFF et servira de desserte de la zone d'activités dès 2008. La fermeture très fréquente du passage à niveau CFF pénalise fortement l'attractivité de cette liaison.



L'aménagement d'un nouvel accès directe depuis la jonction autoroutière de Delémont Ouest permettra ainsi le délestage de la rue de la Communance et des rues donnant accès au centre-ville du trafic, notamment des poids lourds, au profit des piétons et des cyclistes ainsi que des riverains (assainissement au titre de l'OPB).

- > Longueur du tracé à créer : 700 m, dont ouvrages de franchissement de la voie CFF et de La Sorne (charges estimées : 7'000 véh/j dont 10% de poids lourds).

Mesure 35 : Aménagement de l'itinéraire cyclable et piétons reliant Delémont à Courtételle

- > Aménagement d'un nouvel itinéraire au Sud de la voie CFF complétant l'itinéraire de Delémont à Courtételle et desservant la zone d'activités de Delémont "Communance".
- > Sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité pour les utilisateurs (en particulier les écoliers) par une traversée de la route d'accès à la zone d'activités en dénivelée (4'000 véh/j dont 10% de poids lourds).
- > Longueur du nouvel aménagement : 500 m, dont un passage inférieur de 70 m de long.



Mesure 40 : Aménagement d'une route de contournement au Sud de la zone d'activités de la "Communance"

Mesure complémentaire à la mesure 34, permettant de canaliser le trafic individuel motorisé sur les axes destinés au transit, en particulier en direction de la Route de distribution urbaine (RDU) et de la sortie autoroutière Delémont Ouest (A16) en évitant la rue de la Communance et les rues donnant accès au centre-ville :

- > Amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes,
- > Assainissement au titre de l'OPB dans les quartiers d'habitat et mixtes du centre ville,
- > Aménagement d'une ancienne piste de chantier A16, long. : 1'000 m (charges estimées à 4'000 véh/j dont 10% de poids lourds).



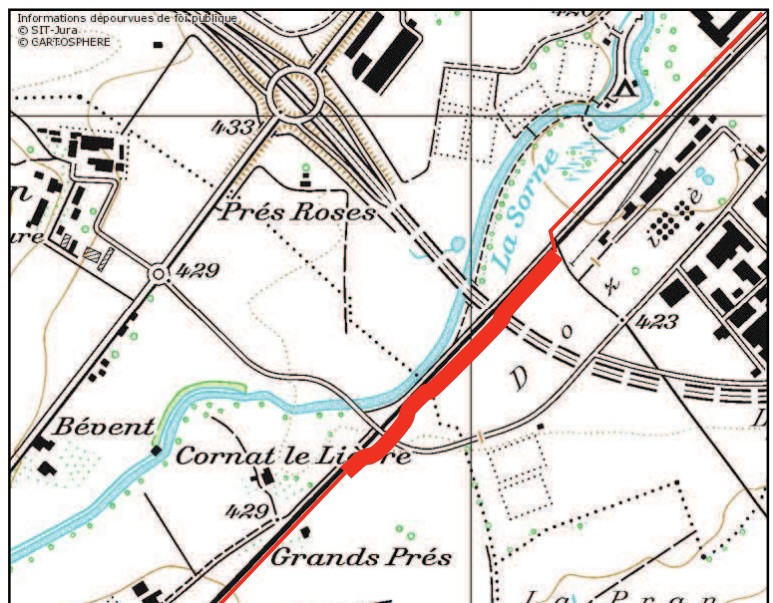
EVALUATION DE L'EFFICACITE

CE1 : Amélioration qualitative des systèmes de transport	Amélioration de l'accessibilité TIM de la principale zone d'activités de l'agglomération en évitant la traversée du centre ville. Sécurisation des déplacements à pied et en vélo.
CE2 : Encouragement du développement vers l'intérieur	Accroissement de l'attractivité des terrains disponibles (zones d'habitat dans le centre ville, zone d'activités avec bonne desserte par les transports publics, friches urbaines) offrant des potentialités de développement très intéressantes.
CE3 : Accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort de toutes les formes de mobilité douce (cyclistes en particulier).
CE4 : Diminution de la consommation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce depuis les communes de l'agglomération à destination de la zone d'activités.

Mesure 34 : Aménagement d'une nouvelle liaison destinée à relier la zone d'activité de la "Communance" au réseau routier cantonal (RC18) et national (A16)



Mesure 35 : Aménagement de l'itinéraire cyclable et piétons reliant Delémont à Courtételle



Mesure 40 : Aménagement d'une route de contournement au Sud de la zone d'activités de la "Communance"

